LE JOURNAL DE THURY

Bulletin communal de Thury en Valois

Bonnes Vacances
Bel été à tous

N°06 : Juin 2023

LE MOT DU MAIRE

Chers Thurysiennes et Thurysiens,

Notre petit village commence à revivre grâce aux différentes manifestations qui sont organisées :

- Opération HAUTS DE FRANCE PROPRES avec 380 kg ramassés sur notre territoire communal !
- Cérémonie du 8 mai avec la participation des enfants pour le chant des partisans, le discours du ministre des armées et ensuite la pose de fleurs sur les tombes de nos anciens combattants
- Fête des Mères
- Brocante et fête de la fraise
- Concours de Pêche pour les enfants du village
- Concert sur la place du village

Un grand merci aux organisateurs et bénévoles qui fournissent un énorme travail en amont pour nous faire vivre de bons et joyeux moments.

Dans la continuité de toutes ces festivités, le conseil municipal organise, comme chaque année, la fête nationale du 14 juillet avec le traditionnel concours de pétanque, des jeux pour les enfants, un défilé aux lampions avec une fanfare et les feux pour clôturer une belle journée. Rendez-vous « Rue de Paris » sur le vieux stade vers 21 H 00 pour le défilé et vers 22 H 30 pour le feu d'artifice.

Je me répète à chaque fois, et je vous remercie de votre indulgence à mon égard, mais je remercie à nouveau tous les bénévoles, le conseil municipal et les employés communaux qui œuvrent pour le bien de la commune.

Le conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et tous de bonnes vacances

Jérôme MARGOTTET
Maire de Thury en Valois

DE NOUS A VOUS

LES PERMANENCES

Les permanences du secrétariat de la mairie se font les :

MARDI ET VENDREDI DE 17 H 00 à 19 H 00

Ces permanences sont là pour vous procurer des actes d'état civil, des dossiers de travaux, les inscriptions sur la liste électorale, le recensement militaire, la location de la salle des fêtes et divers renseignements…

En contactant la secrétaire, vous pouvez également prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les Adjointes.

Les permanences de la mairie ne seront pas assurées :

Du
Vendredi 28 juillet 2023
Au
Vendredi 18 août 2023

Bien entendu, en cas d'urgence vous trouverez toujours un membre de la municipalité disponible pour vous recevoir :

Jérôme MARGOTTET, Maire : 06.63.85.80.56

Thérèse LE GOUËDEC, Adjointe : 06.42.40.15.31

Jocelyne GOULAS, Adjointe : 06.31.57.78.48

AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du LUNDI au VENDREDI
(sauf le mercredi)
de 9 H 00 à 11 H 30

Les
MARDI et VENDREDI
de 16 H 30 à 19 H 00

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- Envoyer - retirer vos lettres recommandées, colis, lettres suivies…
- Acheter des emballages pour vos colis
- Acheter des timbres, des enveloppes « prêt à poster », de réexpédition…
- Retrait ou versement, si vous avez un compte à la Poste
- Possibilité de commander des collections de timbres ou de pièces

L'Agence Postale Communale (APC) sera fermée du **jeudi 27 juillet 2023 au vendredi 18 août 2023**. Vos colis et lettres en instance seront déposés, normalement, à La Poste de Mareuil sur Ourcq.

LA POSTE

SALLE DES FETES

Nous vous indiquons les tarifs de location de la Salle :

- ❖ Habitants de la commune :
  - 250 €
- ❖ Extérieurs à la commune :
  - 350 €

Location de la vaisselle : 70 centimes d'€uros par personne

Pour louer la Salle des Fêtes, un protocole de paiement a été mis en place avec la trésorerie de Crépy en Valois pour vous permettre de payer en ligne vos factures publiques (hors impôts) 24h/24, 7j/7, en toute sécurité.
Une fois le contrat de location établi, la trésorerie vous envoie des codes pour vous connecter et effectuer votre paiement par virement bancaire.

Si vous souhaitez effectuer le paiement par chèque ou numéraire, il suffit de vous rendre dans les locaux de la trésorerie à Crépy en Valois, avec le document reçu à votre adresse.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PASSEPORT - CARTE GRISE

PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPGN), les procédures relatives aux cartes nationales d'identité, passeport, permis de conduire et aux certificats d'immatriculation sont désormais accessibles en ligne sur le site officiel sécurisé : https://ants.gouv.fr

La Mairie peut servir d'intermédiaire pour vos démarches en ligne, si vous le souhaitez.

RÈGLES DE BON VOISINAGE

HORAIRES DE BRICOLAGE - JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- De 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi
- De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 le samedi
- De **10 H 00 à 12 H 00 le dimanche et jours fériés**

Ces horaires permettent à certains de travailler et à d'autres de profiter de la tranquillité de leur jardin, **merci de bien les respecter.**

En journée, certains bruit peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou encore qu'ils durent dans le temps.

HAIES – TROTTOIRS – CANIVEAUX

Il appartient à chaque résident de la commune (qu'il soit propriétaire ou locataire) de contenir tout débordement d'arbres ou d'arbustes sur la chaussée qui pourrait gêner le passage sur les trottoirs. La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres. Merci à chaque habitant de la commune de participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

ABOIEMENTS DES CHIENS

Merci de ne pas laisser vos chiens aboyer tout au long de la journée, c'est une nuisance sonore pour votre voisinage. Les propriétaires de chien doivent également veiller à ramasser les "cadeaux" que peuvent laisser leur compagnon à 4 pattes sur les trottoirs ou devant les portes des maisons.

STATIONNEMENT GÊNANT

De trop nombreux véhicules sont stationnés sur la totalité des trottoirs de la commune obligeant les piétons à marcher sur la route, ce qui entraîne un problème de sécurité tant pour les enfants que pour les adultes. il est rappeler que **le trottoir doit être suffisamment libre pour permettre le passage des piétons avec poussettes.**
Les parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants en voiture doivent respecter la tranquilité des riverains et ne pas stationner, même quelques minutes, devant leur sortie de propriété.

BRÛLAGE DES DECHETS

Le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile à partir de leurs 16 ans.

Vous devez vous présenter en mairie muni du livret de famille, de votre pièce d'identité et d'une facture de moins de 3 mois. Une attestation de recensement vous sera remise.

Ensuite, les jeunes son convoqués pour effectuer la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC). Une fois la JDC effectuée, l'inscription des jeunes sur les listes électorales à leurs 18 ans est automatique.

Merci de vous présenter en mairie
les mardis et vendredis de 17 H 00 à 19 H 00
pour vous faire recenser

PÉRISCOLAIRE – CANTINE

Inscriptions et réinscriptions

CENTRE SOCIAL RURAL
« Espace Valois Multien »
1, rue de la Fraternité - 60620 Betz

Tél. 03 44 87 44 59 - Fax. 03 44 87 48 93
E-mail : csrbetz@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi de 13 h 30 à 17 h 00
Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30
Mardi et jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Depuis le 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles en mairie ou sur service-public.fr toute l'année.
Si vous souhaitez vérifier votre inscription et votre bureau de vote, vous inscrire sur la liste électorale, vous pouvez vous rendre sur le site :

► service-public.fr
► Rubrique Papiers – Citoyenneté
► Citoyenneté
► Elections

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Vous choisissez la rubrique qui vous intéresse et le service vous guide pas à pas.

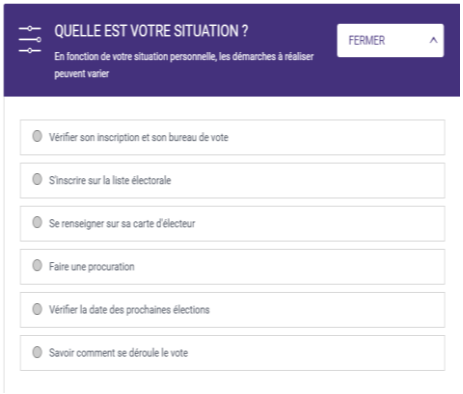

Attention : pour la vérification de l'inscription, il est impératif de remplir entièrement son état civil. Si vous n'indiquez pas tous vos prénoms, vous ne serez pas identifié.

Pour vous inscrire, vous pouvez également vous présenter en mairie aux heures de permanences, avec les pièces suivantes :

- Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile - 3 mois
- Formulaire de demande d'inscription n°12669*01 (disponible en mairie)

Si vous êtes déjà inscrit dans une autre commune, vous serez radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Chaque français qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Il convient de vous assurer auprès de la mairie que votre inscription a bien été faite, notamment en cas de changement de domicile.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Les personnes qui veulent conclure un PACS doivent se présenter pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Pièces à fournir par les demandeurs pour une demande de PACS

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02 disponible en mairie) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...)

PASS PERMIS CITOYEN

Depuis que le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à ce service en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise, le Pass Permis Citoyen rencontre un fort succès auprès de nos jeunes.

Depuis sa mise en place, en juillet 2021, 2 jeunes ont terminé leurs 70 heures de bénévolat en effectuant divers petits travaux pour la commune. 2 jeunes ont débuté leurs heures à effectuer et 1 jeune attend le retour de la convention pour pouvoir commencer.

QU'EST-CE QUE LE PASS PERMIS CITOYEN ?

Une aide forfaitaire de 600 € octroyée par le Département aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une **action citoyenne de 70 heures** au service d'une collectivité ou d'une association, afin de faciliter leur insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social.

Précisons que ces heures de bénévolat à effectuer, sur l'inscription volontaire du jeune, sont à faire en fonction des projets de la mairie et que nos jeunes citoyens doivent s'adapter à l'emploi du temps communal et non l'inverse.

Voici un rappel des conditions pour pouvoir en bénéficier :

- Être âgés de 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt de la candidature
- Être domiciliés dans l'Oise (hors résidences scolaires et universitaires)
- Être Inscrits ou non dans une auto-école, titulaires ou non du code
- Passant leur permis de conduire (Permis B) pour la 1ère fois (de manière anticipée ou non)

CANTINE ET PÉRISCOLAIRE 2023 / 2024

Le Conseil Municipal et moi-même tenons à vous rappeler que, malgré les mauvaises langues qui font circuler de fausses informations, la cantine et le périscolaire seront bien présents à la rentrée des classes en septembre et pour toute l'année bien entendu.

Je vous remercie d'avance de ne pas hésiter à contacter la mairie, quelque soit votre question, vous aurez toujours l'information correcte : 03.44.87.23.14 ou mairie.thury@gmail.com

Les seules modifications qui seront faites concernent les horaires d'ouverture du périscolaire et son lieu d'accueil :

- En effet, suite à la décision de l'Éducation Nationale de fermer une salle de classe, le Conseil Municipal a décidé de réintégrer la salle de périscolaire dans les locaux de l'école. C'est plus sécurisant pour les enfants et la cour de l'école leur procure un espace de jeux en plein air que ne peut pas fournir la salle des fêtes.

Bien entendu, si une classe devait rouvrir en raison d'un effectif plus important, le périscolaire se ferait à nouveau à la salle des fêtes.

- Quant aux horaires, l'accueil se fera à partir de 7 H 30 le matin jusqu'à l'ouverture de l'école soit 8 H 40 et de la sortie de l'école à 16 H 40 jusqu'à 18 H 30.

Pour rappel : notre village possède les structures nécessaires pour accueillir les enfants à la cantine et au périscolaire, c'est pourquoi AUCUNE DÉROGATION ne sera accordée par la mairie pour inscrire un élève dans une autre école que la nôtre.

JOURNÉE HAUTS DE FRANCE PROPRES

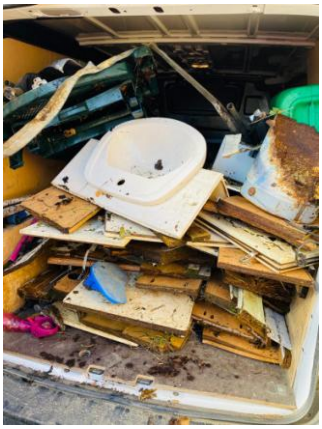

Le 20 mars dernier, Madame Christelle LECHAIRE a organisé l'opération HAUTS DE FRANCE PROPRES, avec le soutien de la Fédération des Chasseurs de l'Oise et du conseil municipal, pour nettoyer dans le village et ses alentours.

Une vingtaine de participants étaient présents, un grand merci à eux et à Madame Christelle LECHAIRE pour l'organisation. Comme déjà dit, 380 kg de divers déchets ont été déposés à la déchetterie de Betz.

L'opération sera renouvelée en 2024, nous vous y attendons nombreux.

FORMATION DÉFIBRILLATEUR

Suite à la mise en place du nouveau défibrillateur à la salle des fêtes, le vendredi 21 avril au soir, nous avons organisé une formation gratuite concernant l'utilisation de ce défibrillateur ainsi que les premiers gestes de secours. Outres le conseil municipal, seulement 8 personnes du village étaient présentes. Un grand merci aux personnes présentes et à la société PVF qui a formé les personnes.
Nous referons cette formation l'an prochain en espérant un peu plus de participants.

BROCANTE

Certaines personnes ont manifesté leur mécontentement concernant le nouveau lieu de la brocante, sans venir en discuter en mairie.
Je rappelle que le Comité des Loisirs est l'association en charge de l'organisation de la fête communale. Les membres de l'association décident de ce qui sera proposé et du lieu où cela se tiendra.

Cette année, le Comité a décidé d'innover, après en avoir discuté avec la Municipalité et avec son accord ; c'est ainsi que la brocante a été organisée sur le vieux stade, ce qui a permis aux exposants de pouvoir se garer avec leurs voitures et la sécurité pour les visiteurs et les enfants de se promener tranquillement sans être perturbés par les vélos ou les voitures en circulation.

Enfin, il n'y a pas eu de forains car le petit manège ne pouvait pas être présent et aucune demande n'a été reçu en mairie pour l'installation des auto-tamponneuses.

Jérôme MARGOTTET
Maire

INCIVILITÉ A RÉPÉTITION

Je tiens à signaler que le mur du château sur la place du village n'est pas un lieu pour que tout un chacun aille y uriner. Certaines personnes mal intentionnées s'en servent comme de leur toilettes mais cela ne peut pas continuer.

Un habitant a ses fenêtres à cet endroit et ce n'est vraiment pas un comportement correct vis-à-vis de lui aussi et avec les fortes chaleurs que nous connaissons, je vous laisse imaginer les « bonnes odeurs » qu'il subira !

Pour rappel, Il est interdit d'uriner sur la voie publique, même derrière un arbre. L'urine est considérée comme liquide insalubre par la loi. Le contrevenant s'expose à une amende de 35 € minimum (amende de 4° classe pouvant aller jusqu'à 135 €).

C'est pourquoi, à l'avenir toute personne prise sur le fait se verra sanctionner.

Jérôme MARGOTTET
Maire

VAN NUMÉRIQUE DU VALOIS

Équipé d'ordinateurs et de tablettes, le Van numérique circule sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) pour rendre le numérique accessible à tous.

Le développement de l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) a pris une telle ampleur aujourd'hui, qu'il devient incontournable pour l'ensemble des activités du quotidien et peut servir aux seniors pour faciliter leur accès à l'information, rompre l'isolement et rester en contact avec les jeunes générations.

Le conseiller numérique France Services, spécialement formé à cet effet, assure des permanences par demi-journées sur les communes de la CCPV, du lundi au jeudi pour vous initier à l'informatique et aux usages du numérique en mettant à disposition un équipement informatique de qualité.

Plusieurs habitants de la commune s'y sont essayés et ont été très satisfaits du service proposé. Une des usagers a vivement remercié la mairie pour cette initiative, pour la disponibilité et la gentillesse de la conseillère numérique et je profite de ces lignes pour la remercier à mon tour car cela nous fait toujours plaisir d'avoir des retours positifs de nos administrés.

Thérèse LE GOUËDEC
Adjointe au Maire

NOUVELLES A PARTAGER

ÉGLISE

L'architecte a terminé la dernière inspection extérieure et intérieure de notre bâtiment et nous sommes dans l'attente du diagnostic complet et du devis correspondant. Les travaux seront listés par l'architecte selon leur urgence et ne seront validés par le Conseil Municipal que sous réserve des subventions et autres aides diverses obtenues.

Nous avons à cœur de préserver notre patrimoine commune mais sans pour autant mettre à mal les finances de la commune.

CHAPELLE & CIMETIÈRE

Des petits travaux, dont les coûts n'ont pas été reportés pour la commune, ont déjà été réalisés avec l'aide de bénévoles et de notre agent communal :

- remplacement des 4 petites vitres
- pose d'un caillebotis pour sécuriser le non-accès au caveau souterrain
- réparation des gonds de la porte principale
- Pose d'une nouvelle serrure pour éviter les intrusions.

Concernant le cimetière, rappelons que ce n'est pas une aire de jeux et qu'un peu de respect pour nos défunts est un minimum à avoir, ils ont bien mérité d'être en paix. De plus, le banc, qui est semble-t-il aussi un jouet pour certains, est pourtant un moyen de repos et de recueillement pour d'autres.

A mon grand regret, je n'ai pas pu fleurir les tombes des Soldats Morts pour la France en repiquant les dahlias posés à l'occasion de la cérémonie du 8 mai, les pots se sont envolés !!!

REGROUPEMENT DE RAMONAGE

J'ai le plaisir de vous annoncer que 17 personnes bénéficient de ce regroupement, après s'être inscrits en mairie. Vous pouvez à tout moment rejoindre ce regroupement en communiquant votre adresse et n° de portable en Mairie. Ces coordonnées seront transmises à la société de ramonage qui vous contactera pour convenir d'un rendez-vous. La mairie est le lien avec l'artisan.

CENTRE DE SANTÉ

Le projet de création d'une antenne du centre de santé du Valois (CDSV) à Betz est maintenant validé officiellement par l' ARS grâce aux efforts de la Mairie de Betz et du CDSV.

La municipalité, le CDSV avec le soutien financier de la CCPV sont dans la phase d'installation matérielle.

Néanmoins, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes… En effet, la municipalité de Crépy en Valois a entrepris la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans ce cadre, elle n'envisage rien de moins que le déplacement du CDSV et son remplacement par un projet immobilier de 15 logements décrit dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), en classant la parcelle en zone à aménager en priorité.

Or la SCI propriétaire de ladite parcelle où est implanté le CDSV, n'a jamais eu l'intention de vendre, ni maintenant ni plus tard ! Et le CDSV n'a pas les moyens de déménager pour payer un loyer plus élevé.
Quant aux médecins, ils n'ont aucunement l'intention de partir ailleurs.
Quels sont les risques? : Que le CDSV se voit interdire tout projet d'aménagement par les contraintes de l'OAP. Que les médecins en aient assez des manœuvres de la majorité municipale qui durent depuis plusieurs années et partent !!

La commune de Crépy en Valois et tout le Valois pourraient perdre dans ce cas au moins 10 médecins, y compris l'antenne de Betz !

L'association fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire disparaître du PLU cette orientation dangereuse pour l'avenir du CDSV.

GESTION DIFFÉRENCIÉE

Voici les conclusions d'une journée d'information à laquelle j'ai participé à Betz. Certes, nous risquons d'être critiqués mais l'heure est venue de prendre soin avec nos petits moyens de notre terre.

Il nous est conseillé de ne plus tondre nos pelouses façon terrain de golf, mais de laisser la nature reprendre ses droits dans de petites zones. Quelques petites friches sauvages et fleuries seraient des refuges pour nos insectes. Il est conseillé de fleurir et non bétonner les bordures autour des arbres pour faciliter l'écoulement naturel. Il a été souligné que l'arbre n'abîme pas la voirie, il cherche simplement à survivre. Il est important de savoir aussi qu'un arbre peut réduire la température de 3 à 5 !
Près du terrain de tennis, vous pouvez constater que cette pratique de gestion différenciée est déjà mise

en pratique : il s'agit d'une gestion différenciée écologique.

Enfin, entretenir les trottoirs ne veut pas dire les rejointer avec du ciment mais laisser la nature y prendre une petite place, ce qui est favorable aux écoulements des eaux pluviales.

Je termine cet article en vous souhaitant à tous de très bonnes vacances,

Thérèse LE GOUËDEC
Adjointe au Maire

TRAVAUX DE LA STATION D'ÉPURATION

Les travaux de la station sont effectifs depuis début mai et devraient se terminer fin juin, voire début juillet. Pour information voici à quoi consistent ces travaux :

- A l'équipement du point A2 (point d'arriver du réseau d'assainissement à la station) conformément à la demande la Police de l'eau ;
- A la réfection du clarificateur ;
- A l'installation de bâches de stockage pour récupérer les boues.

Tous ces travaux vont redonner une seconde jeunesse à notre station, afin de la faire perdurer.

Petit rappel : Ne jetez plus de lingettes nettoyantes ou pour bébé dans les toilettes, cela créé des problèmes conséquents pour la station d'épuration.

Un grand merci à tous ceux qui ne le font déjà plus

TRAVAUX DU VIEUX VESTIAIRE

Les efforts quotidiens de notre fidèle équipe de bénévoles permettent de bien avancer. L'intérieur est quasiment fini, il ne reste plus que la pose du carrelage au sol et de la faïence aux murs.

Côté extérieur, tout reste à faire ! Il nous faut installer des cache moineaux, les gouttières, refaire la peinture de la façade, délimiter et aménager la partie privative de parcelle communale.

Un grand MERCI à tous ceux qui nous ont permis de faire quelques économies (Ils se reconnaîtront) et aux entreprises qui sont intervenues pour leur professionnalisme : Fromentin, Plomberie du Valois et Thierelec.

Selon nos prévisions, si tout va bien, la location devrait se faire en septembre prochain.

AUTRES TRAVAUX

Le bureau du secrétariat de mairie a eu droit à quelques changements :

- Dépose des plaques de polystyrène du plafond
- Pose de plaques de plâtre en remplacement. Les bandes sont encore à faire ainsi que la peinture.
- Changement des luminaires (plus économique avec un meilleur éclairage)
- Dépose de la plaque de bois avec le fameux poster de la forêt automnale.

Nous reprendrons ces travaux d'embellissement au plus vite.

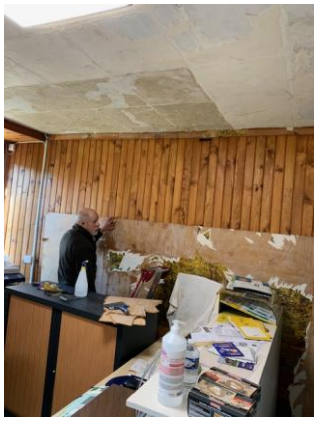

DÉFENSE INCENDIE

Les emplacements des 2 réserves incendie sont désormais définis. Leur aménagement prend un peu de retard car les terrains n'appartiennent pas à la commune et il est nécessaire de les acquérir.
Nous espérons pouvoir finaliser ces opérations.

VOIRIE COMMUNALE

Un nouveau devis a été demandé à la société WIAME pour réparer nos voiries qui ont encore souffert des conditions météos de l'hiver.

La technique utilisée permet de limiter l'accélération de la dégradation de nos routes. En effet, certaines zones nécessitent toujours un traitement curatif tandis que d'autres, suite aux précédentes campagnes, sont désormais traitées en préventif.

AUTRES MANIFESTATIONS

Je remercie la société « Aktion Evènement » pour le prêt du matériel de sonorisation utilisé pour la commémoration du 8 mai et de la fête des mères.

Bonnes vacances à tous,

Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Le Conseil Municipal remercie les enfants pour leur participation à la cérémonie du 8 mai.

C'est toujours un plaisir de voir tous ces élèves du primaire participer à ces cérémonies en nos souvenir de nos anciens combattants, morts pour la France.

Merci aussi leur institutrice qui les accompagne dans cet évènement.

LA FÊTE DES MÈRES

Le Conseil Municipal a renouvelé la fête des mères avec la distribution de suspensions de fleurs à la salle des fêtes, pour toutes les mamans présentes.
Certaines mamans n'ont pas pu venir le jour même pour diverses raisons, les suspensions ont été gardées en mairie avec la possibilité de les récupérer dans la semaine suivante uniquement. Merci à celles qui se sont excusées à l'avance de leur absence.

Merci aux enfants qui, malgré le trac, ont récité de très jolis poèmes et merci également à tous les professeurs des écoles du RPI de participer à cette journée festive.

Bonnes vacances à tous,

La Commission des Fêtes et Cérémonies

VOTRE C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Cette année encore, nous avons distribué à l'occasion des Fêtes de Pâques des bons pour les personnes âgées de 65 ans et plus de la commune soit 21 bons « solo » et 7 bons « duo »

Ces bons étaient à valoir dans notre épicerie communale « Ô Marché », nous avons un petit commerce qu'il est important de faire vivre. Un grand merci aux personnes qui ont fait don du bon auquel ils avaient droit, nous permettant ainsi de bénéficier de fonds pour apporter des aides ponctuelles auprès des habitants de la commune.

Les aides ponctuelles (aide aux paiement de factures d'électricité ou d'eau par exemple), comme il est convenu avec les personnes concernées sont remboursables suivant un échéancier adapté aux ressources des demandeurs.

Un portage de repas à domicile a été mis en place à l'initiative d'un membre du CCAS qui se charge de la liaison avec la société de restauration. Pour le moment, 4 personnes y sont adhérents et ils nous ont donné de bons retours sur la qualité des repas. Il est possible de vous inscrire à tout moment en déposant vos coordonnés en Mairie qui transmettra au membre du CCAS qui est lien avec l'organisme.

Voici quelques adresses utiles pour vous aider dans vos démarches et pour ceux qui ne désirent pas demander de l'aide en mairie :

Service Assistantes Administratives d'Accueil
Service de l'Action Sociale Territoriale et de l'Insertion
Conseil départemental de l'Oise
M.D.S. de Crépy-en-Valois
14, Avenue Sadi Carnot
60800 CREPY-EN-VALOIS

03 44 10 44 30 (Standard)

ESPACE VALOIS MULTIEN

NOS COORDONNEES

1 rue de la Fraternité – 60620 BETZ
tél : 03.44.87.44.59
email : accueil@csevm.fr

franceservices@csevm.fr

<u>Conciliateur de justice :</u>
M. Gérard LARUELLE, auxiliaire de justice assermenté. Permanence gratuite ouverte le jeudi de 14h à 17h à la mairie de Nanteuil le Haudouin – sur rendez-vous au 03.44.88.38.06 ou au 06.10.29.12.62

Le recours au conciliateur de justice est un moyen simple, rapide et gratuit
pour venir à bout de conflits en obtenant un accord amiable.

Votre CCAS vous souhaite de bonnes vacances, prenez bien soin de vous.

Les membres du CCAS

COMITÉ DES LOISIRS

Chers Thurysiens et Thurysiennes,

LE COMITÉ DES LOISIRS remercie tous les participants, producteurs, bénévoles, exposants et visiteurs qui nous ont permis de réaliser LA FÊTE DE LA FRAISE.

Merci pour votre
BONNE HUMEUR ET VOTRE PARTICIPATION

Ce fût une très belle journée même si l'orage est venu la clôturer brutalement !

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour un apéro Théâtre le 09 septembre 2023 à 18H00 à la Salle des Fêtes de Thury en Valois.

Bonnes Vacances,

Le Comité des Loisirs de Thury

Facebook : **comité des loisirs de Thury-en-Valois**
Mail : **comitedesloisirsthury@gmail.com**

L'Association Théâtrale SCÈNES EN VALOIS

ORGANISE

À

THURY EN VALOIS

À la Salle des fêtes

Le 9 SEPTEMBRE 2023 à partir de 18h

UNE SOIRÉE

Apéro Théâtre

AVEC À 20H00 LA REPRÉSENTATION DE LA PIÈCE

FAUT PRENDRE LA VIE DU BON CÔTÉ

« Des sœurs Octogénaires espiègles vont tout mettre en œuvre pour empêcher leurs propriétaires de vendre la maison dans laquelle elles vivent... »

Renseignements au 06 09 70 23 82 (Réservation souhaitée)

Tarif 10 euros à partir de 16 ans (soft/kir, assiette apéro, spectacle)

Gratuit jusque 5 ans, 5 euros de 6 à 15 ans

CLUB DÉTENTE ET AMITIÉ

Nous voilà de nouveau réunis depuis 2022. Quelle joie, quel plaisir !!!

Le Club Détente et Amitié
est ouvert à tous et à toutes sans aucune limite d'âge.

Les membres du bureau sont à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

Sylviane ANTRAIGUE – Présidente - 03.44.87.28.47
Josette VAILLIÈRE – Trésorière - 03.44.87.30.28

Venez nombreux quelque soit votre âge, pas besoin d'être à la retraite pour adhérer au Club.

Tous les 2èmes mercredis de chaque mois à partir de 14 H 00, à la salle des fêtes de notre village, venez passer un agréable après-midi suivi d'un goûter sympathique.

De nombreux jeux sont à votre disposition : belote, manille, scrabble, dominos et autres jeux…

Nous organisons également des sorties : au restaurant, des visites de site et des rencontres avec d'autres club tels que ceux de Betz, Acy en Multien…

Nous vous rappelons que nous avons organisé le 22 avril 2023 un repas dansant qui a été un véritable succès. Des retours positifs qui font plaisir, on nous demande de recommencer.

Nous vous souhaitons de passer d'excellentes vacances et espérons vous voir nombreux à la rentrée.

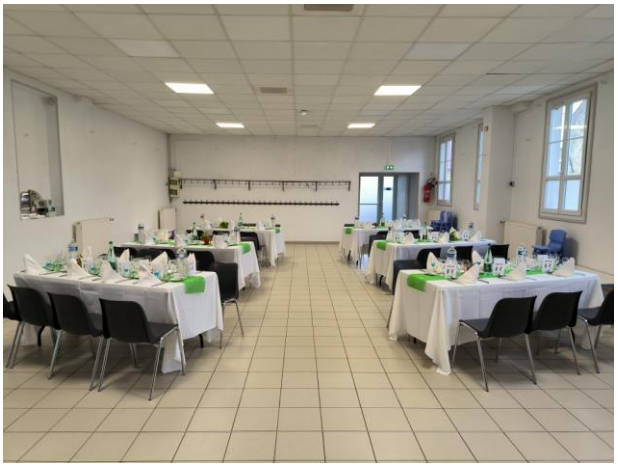

La présidente,
pour le Bureau

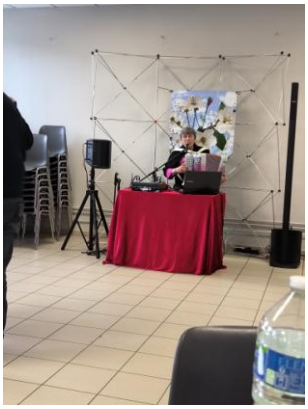

ETAT CIVIL

NOS JOIES

PACS

M. Baptiste FROMENT et Mme Lucie GOYON le 17 mars 2023

M. Bruno PERON et Mme Christine PRETERRE le 4 avril 2023

M. Michael TOBA CAMPETELLA et Mme Emilie HOUEIX le 1er juin 2023

La municipalité adresse ses félicitations aux nouveaux pacsés

MARIAGE

M. Laurent RANVIAL et Mme Alexandra PITACAS RODRIGUES le 4 février 2023

M. Olivier MORVAN et Mme Adelaïde FEUILLYE le 24 juin 2023

La municipalité adresse à nouveau ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés

INFOS PRATIQUES

Mairie : 03.44.87.23.14 École : 03.44.87.45.63

Conseil Départemental: 03.44.06.60.60

Collège Marcel Pagnol : 03.44.87.20.47
Lycée Jean Monnet : 03.44.39.30.90
Lycée Robert Desnos : 03.44.39.45.50

Cabinet Médical Rue du Valet 60 620 BETZ

Kinésithérapeute 03.44.87.33.30

SCM Centre Dentaire de Betz 03.44.87.33.06

Pharmacies :

ROMBAUX 60 890 MAREUIL SUR OURCQ 03.44.87.39.97
DELAHAYE et SERVAIS 60 620 BETZ 03.44.87.20.18

Point d'accueil SICAE OISE

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
104 rue Nationale
60 610 La Croix Saint Ouen
03 44 926 926

SICAE oise
NATURELLEMENT LE COURANT PASSE

L'accueil téléphonique SAUR

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
pour les appels consommateurs : 03.60.56.40.01

7j/7 et 24h/24 pour les urgences techniques : 03.60.56.40.09

Les horaires d'ouvertures de nos points d'accueil clientèle dans l'Oise :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et sur rendez vous de 13h30 à 16h30

AGENCE DE CREPY EN VALOIS
11 Rue St Eloi
60800 Crépy en Valois

saur

Ô MARCHÉ*

1 Grande Rue 60 890 THURY EN VALOIS

Horaires d'ouverture :

Du Mercredi au Vendredi : 8 H 45 - 13 H 00
15 H 00 - 19 H 00
Le Samedi : 8 H 45 - 19 H 00
Le Dimanche: 8 H 45 - 15 H 00

03.64.23.61.65
o.marche60890@gmail.com